



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

TGV Est

Question écrite n° 2776

Texte de la question

Reprenant les termes de la question écrite qu'elle avait posée le 21 février 2006 sous la précédente législature, demeurée sans réponse, Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur le fait que la ligne de TGV Est traverse la commune de Tragny-en-Moselle. Les travaux de construction sont terminés, par contre un certain nombre de personnes n'ont toujours pas perçu les indemnités d'éviction en tant qu'exploitants agricoles. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique dans quel délai il sera possible de régler l'ensemble des contentieux.

Texte de la réponse

L'acte d'acquisition des parcelles d'emprise a été signé le 7 décembre 2006 par RFF et l'association foncière de remembrement (AFR) de Tragny-en-Moselle et a été publié au Livre foncier le 21 décembre 2006. L'AFR de Tragny-en-Moselle a donc reçu les indemnités correspondantes depuis décembre 2006. Le reversement de ces indemnités aux propriétaires doit être effectué par l'AFR sous sa seule responsabilité et selon ses propres délais.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2776

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5200

Réponse publiée le : 1^{er} avril 2008, page 2851